



Relevé des décisions du Conseil Municipal

Séance du vendredi, 27 janvier 2017

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

CONSTRUCTION D'UNE SALLE SOCIOCULTURELLE A DOMINANTE SPORTIVE - AVENANT

Le Conseil Municipal valide pour le lot 03 Gros-œuvre, attribué à l'entreprise DICKER S.A.S., l'avenant d'un montant de 19 144,84 € HT.

PARKING ET LIAISON NORD SUD : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AU PROJET DE SALLE SOCIOCULTURELLE A DOMINANTE SPORTIVE

Le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de parking et de liaison nord sud
- décide de lancer la consultation,
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés à venir et tous les documents relatifs à ce dossier.
- charge Monsieur le Maire de solliciter tous les financeurs susceptibles de subventionner ce genre de projet

TRANSFERT DE COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) – LOI ALUR

Le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Portes de Rosheim ;

VENTE MAISON 51A RUE DES ASPERGES A GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM

Le Conseil Municipal approuve la vente de la maison.

MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal décide d'instaurer l'IFSE à compter du 1^{er} février 2017.

CONVENTION PRECISANT LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA FOURRIERE ANIMALE

Le Conseil Municipal :

- approuve la convention de fourrière animale avec la commune de Rosheim,
- approuve la convention concernant les animaux nécessitant des soins avant le placement en fourrière ou accidentés de maître inconnu ou défaillant avec la clinique vétérinaire de Fontbonne à Molsheim,

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions selon détail ci-dessous :

- Ecole Elémentaire : 250,00 €
- Ecole Maternelle : 100,00 €
- Collège Nicolas Copernic de Duttlenheim : 68,00 €
- Association des cavaliers : 1 148,00 €

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer le droit de préemption pour les biens cadastrés :

Section	Parcelle	Contenance
AM	477/288	356 m2
AM	478/288	180 m2
AM	496/200	9 m2

DIVERS

- Prochains conseils municipaux : 06 mars, 31 mars, 28 avril, 29 mai, 30 juin, 01 septembre, 29 septembre, 27 octobre, 24 novembre, 15 décembre.

Le Maire,
Christophe FRIEDRICH

